

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.au.int

CONSEIL EXÉCUTIF

Trente-sixième session ordinaire

06 - 07 février 2020

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/1188(XXXVI)Rev.1

Original : anglais

**RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES AFRICAINS DU
COMMERCE (AMOT), ACCRA, GHANA, 9-15 DECEMBRE 2019**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700

Fax: +251 115 517844 Website: www.au.int

**DIXIÈME RÉUNION DE LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE
AFRICAINNE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UA (AMOT)
14 DÉCEMBRE, 2019
ACCRA (GHANA)**

**AU/TI/AfCFTA/AMOT/10/ DRAFT/ REPORT
Original: anglais**

**PROJET DU RAPPORT DE LA DIXIÈME RÉUNION DE LA ZONE DE
LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE DES MINISTRES DU
COMMERCE DE L'UA (AMOT)**

INTRODUCTION

1. La 10e Réunion des réunion de la Zone de libre-échange continentale africaine des ministres du commerce de l'UA (**AMOT**), s'est tenue le 14 décembre 2019, au Centre international de conférence d'Accra (Accra International Conference Centre) (Ghana). L'objectif de la réunion est d'examiner le rapport de la 10e réunion des Hauts fonctionnaires chargés du commerce qui a eu lieu le 13 décembre 2019. D'autres questions d'ordre commercial et celles ayant trait au commerce, qui sont directement associées aux processus de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), ont également été inscrites à l'ordre du jour de la réunion.

2. Ont pris part à la réunion des délégués des Etats membres suivants : Algérie, Angola, Botswana, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Ghana, Afrique du Sud, Kenya, Libye, Malawi, Mali, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, République Arabe Saharaouie Démocratique, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe. Etaient également présents des Représentants de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Marché Commun de l'Afrique Australe et Orientale (COMESA). Des Représentants des partenaires stratégiques, de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), ont aussi participé à la réunion. La liste des participants est jointe en **Annexe I** du présent rapport.

A- OUVERTURE DE LA RÉUNION (Point 1 de l'ordre du jour)

3. Il y a eu une session d'ouverture conjointe de la 10e Réunion des Ministres du commerce de l'UA de la Zone de libre-échange continentale africaine (AMOT) et la 2e réunion du Conseil des Ministres de la ZLECAf. La séance d'ouverture a été présidée par Son Excellence Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana, l'Honorable M. Alan Kyerematen et S.E. Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire au Commerce et à l'Industrie de la Commission de l'Union africaine, ont prononcé des allocutions liminaires lors de la séance d'ouverture.

Allocution d'ouverture de S.E. Ambassadeur Albert Muchanga, Commissaire au commerce et à l'industrie

4. Dans son allocution d'ouverture, le Commissaire au Commerce et à l'Industrie, S.E. Ambassadeur Albert Muchanga, a remercié le Président du Ghana, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, pour son discours lors des réunions conjointes des Ministres africains du commerce et du Conseil des ministres de la ZLECAf. Il a réaffirmé sa gratitude au Président pour son engagement en faveur de la mise en œuvre de la ZLECAf. Le Commissaire a informé les Ministres que leur présence à cette réunion s'inscrit dans la droite ligne de la poursuite des préparatifs pour le démarrage des

échanges commerciaux prévu en juillet 2020 et va permettre également d'accélérer les travaux pour la mise en place du Secrétariat de la ZLECAf. En conclusion, il a déclaré que le financement du projet s'avère nécessaire et a recommandé que la présentation des Leaders africains désignés pour assurer la promotion de la ZLECAf soit examinée. L'allocation d'ouverture est jointe en Annexe II du présent rapport.

Allocution de bienvenue de l'Honorable Alan Kyerematen, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana

5. Lors de son allocution, l'Honorable Alan Kyerematen a souhaité la bienvenue à ses pairs à Accra, au Ghana. Il a exprimé sa gratitude aux Ministres pour leur soutien à la candidature du Ghana d'accueillir le Siège du Secrétariat de la ZLECAf. Il a rappelé les différentes décisions et étapes qui ont mené à la création de la ZLECAf, notamment la signature de l'Accord à Kigali (Rwanda), en mars 2018, ainsi que le lancement de la phase opérationnelle de l'Accord à Niamey (Niger). L'Honorable Ministre a conclu son propos en encourageant les participants à achever les travaux restés en suspens qui vont mener à la création du secrétariat permanent de la ZLECAf et à veiller à ce que le continent soit prêt pour le démarrage des échanges commerciaux selon le régime de la ZLECAf, au plus tard, en juillet 2020 conformément à la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. L'allocation est jointe en **Annexe III** du présent rapport.

Allocution liminaire du Président de la République du Ghana, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo

6. Lors de son allocution liminaire, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo a souhaité la bienvenue aux Ministres du Commerce de l'Union africaine à Accra (Ghana). Il a informé les participants que c'est un grand honneur pour le Ghana d'avoir été choisi pour abriter le Siège du Secrétariat de la ZLECAf et que son pays s'est résolument engagé pour assurer la mise en place du Secrétariat de la ZLECAf dans les délais prescrits par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA. Il a également déclaré que le faible niveau du commerce intra-africain est un sujet de préoccupation parce qu'il ne saurait apporter une prospérité fiable au peuple africain. De ce fait, S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo a déclaré qu'il importe de mettre en œuvre la ZLECAf car elle offre aux pays africains, l'opportunité d'accroître de manière significative, les échanges commerciaux entre eux. Il a, alors, mis en exergue les différents avantages liés à la mise en œuvre de la ZLECAf qui constitue, entre autres, un instrument qui permettra d'éradiquer la pauvreté et de créer des emplois.

7. Le Président a ensuite indiqué qu'il s'avère nécessaire que les États membres de l'Union africaine intègrent le volet commercial dans leurs politiques de développement qui soient cohérentes et susceptibles de créer un environnement propice à l'éclosion du secteur privé pour qu'il puisse tirer parti des opportunités disponibles. Il a alors exhorté les participants à veiller à ce que les structures qui permettront l'opérationnalisation de la ZLECAf soient diligemment mis en place. Il a ensuite précisé qu'il importe de mettre en œuvre d'autres programmes au niveau continental tels que le plan d'action du BIAT, l'AIDA et le PIDA qui soient complémentaires. Il a, enfin réitéré l'engagement du

Ghana pour la mise en œuvre de la ZLECAf et a encouragé les ministres à trouver des solutions à toutes les questions en suspens pour que le délai de juillet 2020, prescrit pour le démarrage des échanges commerciaux soit respecté. L'allocution est jointe en **Annexe IV** du présent rapport.

B- CONSTITUTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)

8. Conformément au règlement des institutions de négociation de la ZLECAf, le bureau de la 10e réunion des Hauts fonctionnaires de la ZLECAf (STO) a été constitué comme suit;

Président: République démocratique du Congo (Région de l'Afrique centrale)

1er vice-président: Namibie (Région de l'Afrique Australe)

2e vice-président: Maroc (Région de l'Afrique du Nord)

3e vice-président: Sierra Leone (Région de l'Afrique de l'Ouest)

Rapporteur: Kenya (Région de l'Afrique de l'Est)

9. La session a été présidée par Hon. Jean-Lucien Bussa Tonoba, Ministre du commerce extérieur de la RDC et a eu pour rapporteur Dr Chris Kiptoo, Secrétaire général du ministère du commerce du Kenya.

C- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (Point 3 de l'ordre du jour)

10. L'AMOT a examiné et adopté l'ordre du jour de leur réunion comme suit:

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour: Constitution du Bureau

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Point 4 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la 10e réunion des Hauts fonctionnaires chargés du commerce

Point 5 de l'ordre du jour: Questions relatives à l'OMC

5.1 État des négociations de l'OMC et examen du projet de Déclaration sur les questions de l'OMC;

5.2 Mises à jour du Forum de l'AGOA 2019 et examen d'une position africaine pour l'après-2025

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

Point 8 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

D. Examen du rapport de la 10e réunion des Hauts fonctionnaires (Point 4 de l'ordre du jour)

11. M. Kiese-A-Ngunda, Président de la réunion des hauts fonctionnaires du commerce de l'AfCFTA, a présenté le rapport à la réunion. Les discussions, les observations, les

recommandations et les décisions se présentent comme suit :

I - Examen des offres tarifaires

12. Les ministres ont demandé à la CUA l'AUC de redoubler d'efforts pour organiser une série de réunions pour que les offres tarifaires soient finalisées. Les ministres ont souligné qu'il y a trois éléments essentiels qui doivent être conclus, à savoir les règles d'origine, les offres tarifaires et les engagements spécifiques en matière de commerce des services. Ils ont par ailleurs, précisé que les délégués doivent garder à l'esprit que les négociations sur les règles d'origine et l'accès aux marchés sur le commerce des marchandises sont interdépendants et que les négociations vont de pair. Ils ont également indiqué que les négociations sur les trois domaines doivent être accélérées et prioritaires.

13. La réunion a unanimement précisé que les délais fixés par les chefs d'État et de gouvernement doivent être respectés et que les accords tarifaires et les engagements spécifiques en matière de commerce des services sont essentiels au commerce et font partie d'une seule initiative. De ce fait, de nouveaux échéanciers sont nécessaires pour conclure tous ces domaines de la phase 1 des négociations.

14. Il a été alors demandé à la CUA d'établir un plan de travail crédible et réaliste pour assurer le démarrage effectif des échanges commerciaux le 1er juillet 2020 ; et qu'à cette fin, qu'une série de réunions soit organisée. Il a été reconnu que la CUA aura besoin de ressources suffisantes pour organiser ces réunions. Ces réunions doivent se tenir du 10 février au 10 mai 2020, et vont se terminer par un sommet extraordinaire le 30 mai 2020, pour célébrer l'entrée en vigueur de l'Accord de la ZLECAf.

15. La 10e AMOT a pris les décisions suivantes:

Décisions

16. L'AMOT a :

- (i) décidé que le processus préparatoire convenu par la 8ème AMOT soit respecté;
- (ii) demandé à la CUA d'organiser une série de réunions techniques des institutions de négociation de la ZLECAf du 10 février au 10 mai 2020;
- (iv) également demandé à la CUA d'élaborer un plan de travail détaillé et réaliste;
- (v) recommandé la tenue d'une session extraordinaire le 30 mai 2020 afin d'adopter les autres questions relatives aux règles d'origine, aux tarifs et aux offres de services; et
- (vi) recommandé que le Président de la CUA alloue les ressources nécessaires pour s'assurer que les experts se réunissent pour conclure les négociations sur les trois domaines spécifiques, les offres sur le commerce des marchandises et des services.

II – Présentation du portail de négociations en ligne

17. La réunion a pris note des discussions et des recommandations des Hauts fonctionnaires chargés du commerce sur cette question, et a souligné la nécessité de veiller à ce que la Commission de l'Union africaine s'approprie réellement le Portail.

Décisions

18. L'AMOT a adopté les recommandations des Hauts fonctionnaires chargés du commerce et a demandé à la CUA de:

- (i) veiller à ce que le Centre international du Commerce (CIC) remette l'outil à la CUA dès qu'il sera finalisé en vue de permettre sa mise en œuvre effective;
- (ii) d'assurer l'appropriation effective du portail et de veiller à ce que les données qui y sont téléchargées soient protégées conformément aux politiques en vigueur à la CUA ; et
- iii) d'organiser une formation à l'utilisation de l'outil pour les États membres.

III. Examen des questions en suspens relatives aux règles d'origine

19. La réunion a pris note des discussions et recommandations des Hauts fonctionnaires chargés du commerce sur les règles d'origine, et a fait les recommandations suivantes:

Décisions

20.. L'AMOT a recommandé que les questions en suspens sur les Règles d'origine soient réglées le plus tôt possible afin de faciliter la finalisation des offres tarifaires ; elle a en outre demandé à la CUA de :

- (i) Faire une distinction entre les questions en suspens sur les règles d'origine comme suit :
 - a) Les questions qui nécessitent des notes d'orientation (secteurs de l'habillement et des textiles, du sucre, des huiles comestibles et de l'automobile) ;
 - b) Les questions qui doivent être débattues sans notes d'orientation, car elles sont considérées comme des «fruits mûrs» qui peuvent être examinées par le le FN ; et
 - c) Les questions qu'un ou deux États membres avaient placées entre crochets sur des règles règles d'origine spécifiques au produit.
- ii) Convoquer un atelier des négociateurs en chef, d'experts sur les R.O et du secteur privé au cours du premier trimestre de 2020 pour examiner les notes d'orientation ;
- (iii) Convoquer une réunion du GTT pour traiter de toutes les questions en suspens après la tenue des ateliers sur les notes d'orientation ;
- iv) Demander au secrétariat de transmettre toutes les notes d'orientation aux États Membres pour des consultations au niveau national ; et
- v) Faciliter la finalisation des projets de règlement, des critères et des questions en suspens concernant les zones économiques spéciales.

IV. Examen du rapport de la 7ème réunion du GTT sur le commerce des services

21. La réunion a pris note des discussions et des recommandations de la 17ème réunion des Hauts Fonctionnaires chargés du commerce relatives aux négociations sur le commerce des services. A l'issue des discussions sur les questions portant sur le seuil minimum, les délais de soumission des offres initiales et la garantie d'une assistance technique, elle a fait les recommandations suivantes :

Décision

22. L'AMOT a approuvé :

- (i) la matrice élaborée par la CUA comme étant un mécanisme efficace pour la soumission des offres initiales jointe en **Annexe IV** du présent rapport ;
- (ii) le plan d'action pour la finalisation du commerce des services joint en **Annexe V** du présent rapport.

23. L'AMOT a décidé que:

- i) Les Etats membres doivent soumettre leurs offres initiales pour le commerce des services au plus tard le 31 janvier 2020, comme convenu, notamment les Etats membres qui soumettent leur libéralisation autonome ;
- ii) Les États membres doivent respecter les délais indiqués dans la feuille de route pour les négociations sur le commerce des services ;
- iii) Aux fins de la présentation des offres initiales, les États membres doivent utiliser la classification et le format actuels des services de l'OMC; et
- iv) Les négociations sur les concessions finales seront menées sur la base de la réciprocité.

24. Rappelant les modalités et les lignes directrices du commerce des services, les Hauts Fonctionnaires chargés du commerce ont proposé que les Etats membres soumettent des offres d'accès au marché commercialement valables pour atteindre les objectifs du Protocole sur le commerce des services et les niveaux élevés de libéralisation du commerce des services afin de respecter le seuil minimum requis.

25. La réunion a demandé à la CUA :

- (i) d'accorder la priorité aux négociations sur le commerce des services et mettre à disposition des ressources suffisantes pour entreprendre et exécuter le programme d'activités et de travail élaboré pour les négociations sur le commerce des services ; et
- (ii) Fournir une assistance technique aux États membres lorsque cela est nécessaire pour préparer les offres visant à faire avancer les négociations sur le commerce des services sans affecter les échéanciers convenus pour la présentation des offres initiales.

V. Examen des Termes de référence (TdR) des GTT sur les questions relatives à la phase 2

26. La réunion a pris note des discussions et des recommandations de la 17e réunion des Hauts fonctionnaires chargés du commerce sur les Termes de référence pour la création des GTT sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. La CUA a indiqué n a fait observer qu'il faut créer diligemment les GTT ci-dessus pour entreprendre les travaux sur les négociations de la phase 2. Il a été noté que les GTT ont le mandat de l'AMOT pour entreprendre des travaux sur la phase 2, cependant, il s'avère nécessaire que les recommandations du FN et des Hauts fonctionnaires chargés du commerce soient validées étant donné que les réunions du FN et des Hauts fonctionnaires chargés du commerce avaient été transformées en réunions consultatives, faute de quorum.

Décisions

27. L'AMOT a adopté les recommandations de créer des GTT sur l'investissement, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle; et a demandé que (i) les États membres envoient à la CUA, les commentaires et les projets de TdR partagés au plus tard, le 15 janvier 2020 pour examen, lors de la prochaine réunion du FN; et (ii) la CUA convoque une réunion du FN immédiatement après le Sommet de 2020, pour examiner les TdR des GTT.

VI. Examen des questions concernant le G6.

28. Décision Vide **Ext/Assembly/AU/Dec.1(XII)** adoptée par la Conférence lors de sa 12e session extraordinaire tenue en juillet 2019 à Niamey, la Conférence " décide de discuter davantage de la soumission des pays du G6 (Éthiopie, Madagascar, Malawi, Soudan, Zambie et Zimbabwe) pour entreprendre la libéralisation des 90% des lignes tarifaires totales sur une période de quinze (15) ans, sous réserve de réciprocité, en vue de parvenir à un consensus et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence de l'UA en février 2020".

29. La réunion a été informée que la question avait été transmise à l'AMOT pour obtenir des directives supplémentaires sur la mise en œuvre de la décision du Sommet ci-dessus. Certains États membres ont fait observer qu'il importe de discuter de la question avant de la présenter aux chefs d'État, tout en précisant que le meilleur endroit pour en discuter était à l'AMOT, tandis que d'autres ont indiqué qu'il s'agit d'une question qui doit être soumise au Sommet et non à l'AMOT. Il a été demandé au Bureau du conseiller juridique de proposer, par écrit, une interprétation juridique de la décision susmentionnée.

Décisions

30. L'AMOT a pris note des points de vue divergents des États membres sur cette question et a demandé à la CUA de l'inclure dans le rapport du leader désigné pour assurer la promotion de la ZLECAf pour qu'il en discutent avec ses pairs et indique la démarche à adopter.

VII. Le commerce en ligne

31. La réunion a noté l'évolution pertinente du commerce en ligne dans les affaires et accepté d'examiner le sujet après avoir reçu une analyse synoptique de la CUA sur la question.

Décision:

32. L'AMOT a recommandé que la CUA élabore un bref rapport sur le commerce en ligne qui sera soumis aux États membres pour examen.

VIII. Mécanisme d'ajustement de la ZLECAf

33 Les participants ont pris note de la présentation faite par la CUA sur l'état d'utilisation des mécanismes d'ajustement de la ZLECAf mis en place par l'Afreximbank. Le Commissaire chargé du commerce et de l'industrie a informé les participants que l'Afreximbank avait mis à disposition une ligne de crédit d'un milliard de dollars EU pour tous les États membres de l'Union africaine pour couvrir les coûts d'ajustement. La Banque a, également décaissé 2,5 milliards de dollars disponibles pour le secteur privé africain, ce qui pourrait nécessiter des fonds pour intensifier ses opérations dans le cadre de la ZLECAf. Il a, en outre, rappelé la nécessité pour le FN de commencer les travaux de développement de mécanismes d'ajustement à long terme de la ZLECAf sur la base de l'étude de faisabilité et de l'augmentation du capital de démarrage fourni par l'Afreximbank à travers les deux lignes de crédit mentionnées ci-dessus.

Décisions:

34. L'AMOT a adopté les recommandations suivantes:

- i) Fournir des informations plus détaillées et complètes sur les modalités et conditions des mécanismes d'ajustement de la ZLECAf; et
- (ii) Les travaux de développement des installations d'ajustement à long terme de la ZLECAf doivent être entrepris par le FN sur la base de l'étude de faisabilité et du capital d'amorçage accordé par Afreximbank.

E- Questions relatives au Commerce international (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 État d'avancement des négociations à l'OMC et examen du projet de déclaration sur les questions relatives à l'OMC

35. La Commission de l'UA a présenté le projet de Déclaration sur les questions relatives à l'OMC, élaboré par le Groupe africain des Ambassadeurs à Genève. Les participants ont été informés que le projet de Déclaration émanait de la Retraite annuelle du Groupe africain des ambassadeurs et experts qui s'est tenue le 23 novembre 2019 à Genève. Le projet de Déclaration porte sur les questions liées au processus électoral à l'OMC, à l'importance de l'intégration régionale, en particulier, au lancement de la phase

opérationnelle de la ZLECAf et à la demande renouvelée par la CUA pour le statut d'observateur permanent de l'Union africaine auprès de tous les organes de l'OMC. Le projet de déclaration est joint **en Annexe VII**.

36. Les participants ont examiné le projet de déclaration sur les questions relatives à l'OMC. Les Ministres ont félicité le Groupe des Ambassadeurs africains à Genève pour leur excellent travail. Les participants ont indiqué que la Cour de l'OMC n'est pas pleinement constituée ; il importe donc que l'Union africaine soit consciente de ce fait. Les participants à la réunion ont indiqué que, seules les versions anglaise et française dudit document ont été distribuées; ils ont donc demandé à la CUA de joindre la déclaration au rapport de l'AMOT, et ce, dans toutes les langues de travail de l'UA.

Décisions:

37. L'AMOT a:

- (i) Adopté la déclaration sur les questions relatives à l'OMC telle que proposée, et a demandé au Groupe des Ambassadeurs africains à Genève d'élaborer une position africaine sur les réformes de l'OMC ; et
- (ii) Chargé la CUA de veiller à ce que tout document de travail ou document devant être examiné par l'AMOT soit traduit dans toutes les langues de travail de l'UA.

5.2 Compte-rendu sur le Forum de l'AGOA 2019 et examen de la Position africaine commune pour la période post- 2025

38. La CUA a présenté une note conceptuelle pour une proposition de réunion ministérielle en vue de délibérer sur les relations commerciales post AGOA 2025, entre l'Afrique et les États-Unis après. La Commission a souligné qu'il importer de convoquer cette réunion afin de veiller à ce que l'Afrique continue de parler d'une seule voix, et en particulier, avec les tierces parties compte tenu de la ZLECAf.

39. Les participants ont pris note de la note conceptuelle et ont demandé qu'un délai supplémentaire leur soit accordé pour l'examiner. Ils ont déclaré qu'il importe d'adopter une approche unie dans les relations avec les États-Unis d'Amérique et de veiller à ce que les propositions pour la période post-AGOA incluent tous les États membres de l'Union africaine. Ils ont par ailleurs, souligné la nécessité d'accorder la priorité à la ZLECAf dans l'ordre du jour.

Décisions:

40. L'AMOT a convenu d'examiner cette question plus tard lorsque les travaux urgents sur la ZLECAf seront finalisés.

Questions diverses (Point 6 de l'ordre du jour)

41. Les participants ont pris note de la déclaration des Honorables Ministres de Djibouti et du Nigéria. L'Honorable Ministre djiboutien a donné aux participants, les informations suivantes :

(i) Djibouti a organisé du 3 au 5 décembre 2019, un Forum sur la ZLECAf pour le secteur privé, auquel ont participé des représentants des pays de la région, de la CUA et de la CEA; et

(ii) Djibouti a présenté sa candidature au poste de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2020-2021 ; l'Honorable ministre a demandé à tous les Ministres présents de soutenir la candidature de Djibouti.

42. Le Ministre nigérian a informé les participants que le Nigéria va présenter un candidat au poste de Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a demandé à la réunion de soutenir le premier candidat africain.

G- Date et lieu de la prochaine réunion (Point 7 de l'ordre du jour)

43. La date et le lieu de la prochaine réunion seront indiqués en temps opportun.

H- Adoption du rapport de la réunion (Point 8 de l'ordre du jour)

44. La réunion a examiné et adopté son rapport.

I- Clôture de la réunion (Point 9 de l'ordre du jour)

45. Après avoir remercié tous les délégués pour leur participation, le Président leur a souhaité bon retour dans leurs pays respectifs et a déclaré clos les travaux de la réunion.

Signé en ce 14 décembre 2019 par le Président et le Rapporteur comme suit:

.....
M. Jean-Lucien Bussa Tongba

République démocratique du Congo

PRESIDENT

.....
Dr. Chris Kiptoo

Kenya

RAPPORTEUR

2020-02-07

Report of the Meeting of African Ministers of Trade (AMOT), Accra, Ghana, 9-15 December 2019

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8354>

Downloaded from African Union Common Repository